

# Arrêté municipal n° 2026-03-178

## Délégations - Sixième adjoint - Monsieur David Fontaine

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
- La délibération n°2026-03-20-3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjointes et adjoints au maire,
- La délibération n°2026-03-20-4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des adjointes et adjoints,
- Le procès-verbal de l'élection et de l'installation du 20 mars 2026 de Monsieur David Fontaine en qualité de 6<sup>ème</sup> adjoint au maire,

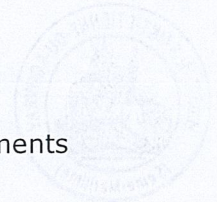
### Considérant :

- Que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le maire peut donner délégation de fonction et de signature aux adjoints sur certains domaines.

### Arrête :

**Article 1** : Il est donné délégation à Monsieur David Fontaine, 6<sup>ème</sup> adjoint, pour connaître des domaines suivants :

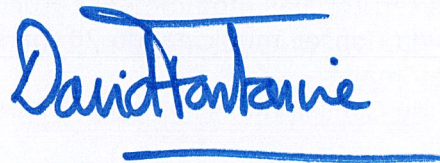
- **Affaires relatives à l'enseignement préélémentaire et élémentaire :**
  - Relations avec les directions et conseils d'écoles – Relations avec les associations de parents d'élèves,
  - Gestion des périmètres scolaires,
  - Gestion des inscriptions, admission et dérogations scolaires,
  - Projets d'écoles,
  - Suivi de l'aménagement des écoles (bâtiments scolaires et cours de récréation),
  - Evaluation et suivi des moyens budgétaires dédiés à l'enseignement
- **Affaires relatives à l'enseignement secondaire et supérieur :**
  - Suivi des projets des établissements d'enseignement,
  - Relations avec les directions et conseils d'administration des établissements secondaires (collèges - lycées) et supérieurs,
  - Suivi des projets de rénovation et d'aménagement des établissements secondaires,



**Article 2 :** Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Monsieur David Fontaine pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés,...)
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

**Article 3 :** Monsieur David Fontaine signera comme suit :



**Article 4 :** Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 5 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 2026 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

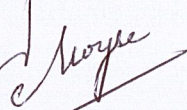
**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 25 mars 2026

Monsieur Joachim Moyse

Maire



Accusé certifié exécutoire,

Réception en préfecture : 27/03/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260325-lmc143114-AI-1-1

Affiché ou notifié le 4 avril 2026